

République Tunisienne

Chambre des Députés

**Procès verbal de la Réunion de la Commission des droits de la femme
de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)**

Bruxelles : jeudi 28 octobre 2010

La Commission des droits de la femme de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) a tenu sa réunion au Parlement Européen à Bruxelles le jeudi 28 octobre 2010, sous la présidence de Mme. Afifa SALAH, Présidente de la Commission de la législation générale et de l'organisation générale de l'administration à la Chambre des Députés Tunisienne, et en présence des deux vice-présidents de la Commission : M. Sergio Paolo Francesco SILVESTRIS, membre du Parlement Européen et Mme. Fatima CHELLOUCHE, membre de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne.

Ont participé à cette réunion des délégations de parlements de la rive sud de la Méditerranée à savoir l'Algérie, le Maroc, la Jordanie et Palestine ainsi que 4 membres du Parlement Européen et un membre du Parlement Hongrois. L'Egypte, la Syrie, le Liban, la Turquie et l'Italie se sont excusés de ne pas pouvoir prendre part à cette réunion (liste jointe).

Premièrement : Communication de la présidente de la Commission :

Après l'adoption du projet d'ordre du jour et du procès verbal de la réunion de la commission tenue à Amman le 12 mars 2010, Mme. Afifa SALAH a prononcé une allocution d'ouverture au cours de laquelle elle a remercié le parlement européen pour avoir accepté de tenir cette réunion à Bruxelles, et pour sa coopération avec la chambre des Députés Tunisienne, à même d'offrir toutes les conditions de réussite à ladite réunion. Elle a fait savoir que la commission a tenu à organiser sa première réunion au cours de cette session avant la fin de l'année 2010 dans le but de disposer

du temps nécessaire pour préparer la prochaine session plénière prévue à Rome au cours du mois de mars 2011. Mme. Afifa SALAH a expliqué que la commission a essayé de tenir sa réunion à Istanbul au cours du mois de mai 2010, au même temps que les autres réunions des commissions politique, économique et culturelle mais que cette réunion n'a pas pu se tenir.

La présidente de la commission a fait part des résultats de sa participation à la réunion du bureau élargi de l'AP-UpM tenue à Rome le 18 juin 2010, et a donné un aperçu sur les deux thèmes qui seront examinés par la commission au cours de l'actuelle session et à propos desquels des projets de recommandations seront élaborés pour être soumis à la prochaine séance plénière de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Elle a rappelé à cet égard que le 1er thème relatif à l'analphabétisme dans la région euro- méditerranéenne a été proposé par l'Italie, à caractère social et revêt une importance capitale dans la mesure où le fléau de l'illettrisme est encore très répandu dans plusieurs pays de la région euro- méditerranéenne.

Le 2ème thème qui est à caractère économique et politique porte sur « la promotion du rôle de la femme : son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision ». Ce thème, qui est le résultat d'un compromis a été proposé par la présidence de la commission, d'autant plus qu'il a subi quelques modifications conformément aux propositions de la présidence Italienne et aux propositions de Mme. Viorica DANCILA, membre du Parlement Européen.

Il est à signaler que Mme. Afifa SALAH a déploré la faible participation des délégations des parlements de la rive nord de la Méditerranée , malgré que les membres de la commission ont été informés trois semaines avant la date de la réunion, outre les invitations qui ont été adressées par fax et par courrier électronique, soulignant l'importance du travail accompli par la commission des droits de la femme au sein de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée par l'examen de thèmes importants, ayant trait à la réalité et aux conditions de vie de la femme dans

la région euro- méditerranéenne toute entière, à même de garantir ses droits dans tous les domaines politique, économique et culturel.

En réponse à la remarque de la présidente de la commission relative au nombre limité des membres assistant à la réunion, M. Marc TARABELLA, membre du Parlement Européen a indiqué que la réunion de la commission des droits de la femme de l'AP-UpM a coïncidé avec la tenue de la réunion de la commission des droits de la femme et de l'égalité des sexes relevant du Parlement Européen , et a fait savoir que la direction du Parlement Européen aurait dû éviter de tenir les deux réunions au même temps.

Deuxièmement : échange de vues sur les thèmes et désignation des rapporteurs :

Un débat a eu lieu entre les membres de la commission à propos des thèmes choisis et la méthode de travail adoptée par la commission. Mme. Afifa SALAH a souligné à ce propos que les thèmes étudiés par la commission ne concernent pas le sud de la Méditerranée seulement, mais touchent la région euro- méditerranéenne toute entière. La commission a toujours adopté le principe de la concertation avec tous ses membres pour choisir les thèmes à traiter. Les rapporteurs sont également désignés conformément au principe de la parité entre le nord et le sud de la Méditerranée, et ce dans le but de préparer des rapports équilibrés sur lesquels s'appuie l'élaboration des recommandations de la commission.

Par la suite, la Présidente de la commission a donné la parole à M. Sergio Paolo Francesco SILVESTRIS, membre du Parlement Européen et vice-président de la commission, qui a mis l'accent sur le souci du parlement européen de développer le rôle de la femme dans tous les domaines soulignant l'importance des thèmes choisis, qui s'inscrivent dans le cadre de la célébration du 15ème anniversaire de la conférence mondiale sur la femme. Il a appelé les participants à approfondir la réflexion sur ses thèmes, dans le cadre d'un dialogue franc et responsable entre les représentants des pays de la rive nord de la Méditerranée et ceux de la rive sud, de manière à réaliser les objectifs escomptés de la commission.

1- Premier thème: Femme et analphabétisme dans la région euro-méditerranéenne :

Mme. Afifa SALAH a souligné, à l'ouverture du débat l'importance de ce thème étant donné que le fléau de l'analphabétisme est très répandu chez les femmes de la région euro- méditerranéenne, et que ses répercussions sont très négatives aussi bien sur la femme que sur la société toute entière, rappelant les rapports internationaux publiés récemment à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme le 8 septembre 2010, qui a conclu que parmi les 800 millions d'analphabètes dans le monde, 64% sont des femmes, ce qui explique les obstacles dont la femme fait face et qui entravent son émancipation. Ensuite, Mme. SALAH a donné la parole aux participants à la réunion qui ont évoqué les points suivants :

- Mme. Aicha Al KORCH, membre de la Chambre des Représentants Marocaine a indiqué que le fléau de l'analphabétisme ne se limite pas uniquement aux pays sud de la Méditerranée, mais que c'est un phénomène mondial, faisant savoir que l'analphabétisme est l'une des causes de la propagation du chômage même dans les pays développés. Elle a expliqué que les statistiques internationales donnent la preuve que la femme est la première victime de ce fléau. Elle a évoqué l'expérience Marocaine à cet égard, considérant que le travail sur le terrain pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme chez les femmes est encore très compliqué. Elle a mis l'accent sur l'importance du rôle du secteur privé et le soutien des pays du nord aux pays du sud dans la lutte contre ce fléau.

- Mme. Agnès VADAI, membre de l'Assemblée Nationale d'Hongrie a proposé que les rapports de la commission se fondent sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'analphabétisme dans les pays de la région euro méditerranéenne, afin de permettre à la commission d'élaborer des recommandations efficaces et utiles sur ce thème. Elle a évoqué l'expérience de son pays en matière de lutte contre le fléau d'analphabétisme parmi les femmes, et notamment l'enseignement obligatoire des filles jusqu'à l'âge de 18 ans et la sanction des personnes qui n'appliquent pas cette loi.

- M. Saïd Tahar LASSOUED, membre de la Chambre des Députés Tunisienne a donné une intervention sur la femme et l'analphabétisme en Méditerranée, au cours duquel il a mis en exergue l'importance de la sensibilisation de la femme en ce qui concerne ses droits et principalement le droit à l'éducation du fait que la femme assume un rôle des plus importants dans l'éducation, des générations futures, considérant que l'analphabétisme des femmes est l'un des obstacles majeurs qui entravent le processus de développement global et équitable, étant donné que la femme partage avec l'homme les mêmes responsabilités au sein de la société. Il a parlé de la nécessité de changer les mentalités à travers la modification et le perfectionnement des législations, ainsi que l'intensification de l'action sur le terrain, louant les acquis tunisiens dans ce domaine (code du statut personnel- les associations et les organisations féminines- les centres de formation et d'étude au profit de la femme- l'encadrement de la femme rurale- le programme d'enseignement des adultes...) qui ont contribué à la réalisation de résultats positifs, tels que la 1ère place à l'échelle arabe occupée par la Tunisie en matière de lutte contre l'analphabétisme, et ce selon une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO).

- Mme. Jehad ABUZNAID, membre du Conseil Législatif Palestinien a mis l'accent sur l'importance de développer les législations relatives à l'analphabétisme, à même de réduire la propagation de ce fléau dans la région euro- méditerranéenne, et sur la nécessité d'œuvrer pour changer les mentalités et sensibiliser la femme quant à ses droits, de manière à renforcer sa contribution dans le processus de développement de la région. Elle a souligné l'importance d'établir une banque de données sur ce fléau dans la région euro- méditerranéenne, et d'approfondir la réflexion sur les raisons de sa propagation dans le but de trouver les solutions adéquates à ce phénomène. Elle a en outre insisté sur l'importance de la complémentarité des rôles entre le secteur privé, la société civile et les gouvernements pour mettre fin à ce fléau notamment dans les zones rurales, par le financement de projets se rapportant à ce domaine, soulignant que le taux d'analphabétisme chez la femme palestinienne a reculé de 23% en 2007 à 9% actuellement, ce qui représente l'un des taux les plus faibles dans le monde arabe

malgré les conditions difficiles dans les territoires palestiniens, tout en louant l'appui porté par le Royaume de Jordanie à son pays dans ce domaine.

- Mme. Malika BENARAB-ATTOU, membre du Parlement Européen a évoqué dans son intervention la nécessité de faire la distinction entre l'ignorance et l'analphabétisme, et a fait remarquer l'accroissement du taux de l'analphabétisme chez les femmes surtout dans la région arabe, et ce en comparaison avec les taux mondiaux dans la mesure où ce fléau a atteint le taux de 27.6% au cours de la période allant de 2005 à 2008 (60 millions analphabètes, dont 39 millions femmes, ce qui représente les deux tiers). La diminution du taux d'analphabétisme dans les pays arabes est encore lent, 51.3% en 1980 contre 61.5% en 1990. Elle a fait savoir que selon le rapport mondial sur le développement humain de 2002, cette situation ne va pas s'améliorer avant 2040, en raison du développement lent du taux de scolarisation, la baisse de la croissance durant les années 90, ainsi que la diminution des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation depuis 1995. S'agissant de l'Europe, le problème de l'analphabétisme se pose au niveau de la femme migrante et son intégration dans les pays d'accueil.

- Mme. Tamam El GHUL, membre du Sénat Jordanien a indiqué que le fléau de l'analphabétisme chez les femmes n'est pas très répandu dans son pays, ne dépassant pas 7%, grâce aux mesures adoptées par la Jordanie en la matière, telles que l'incitation à la scolarisation et l'équipement des espaces éducatifs par les nouvelles technologies de communication. Elle a, par ailleurs, souligné le rôle du secteur privé dans le financement des secteurs de l'enseignement et de l'éducation.

- Mme. Emna SOULA, membre de la Chambre des Conseillers Tunisienne a expliqué que le secteur public dans les pays d'Afrique du nord et notamment en Tunisie, en Algérie et au Maroc fournit de grands efforts pour lutter contre le fléau de l'analphabétisme, en consacrant la plus grande partie de leurs budgets au secteur de l'éducation et de l'enseignement, et a souligné à ce propos l'importance du soutien du secteur privé au secteur public à même d'alléger la charge portée par l'Etat dans ce domaine.

- De son côté, Mme. Fatiha BAKKALI, membre de la Chambre des Représentants Marocaine a appelé à un surcroît d'effort, en vue d'éradiquer l'analphabétisme chez les femmes, vu son impact négatif sur la croissance économique des Etats soulignant que le Royaume du Maroc n'a pas laissé le dossier de l'analphabétisme entre les mains du Ministère de l'éducation et de l'enseignement à lui seul, malgré l'importance du rôle de ce Ministère dans ce domaine, et que le gouvernement marocain a assumé sa responsabilité pour que le secteur privé joue un rôle majeur dans la lutte contre le fléau de l'analphabétisme. Elle a en outre loué le rôle de la société civile marocaine et notamment l'appui des associations et des organisations aux efforts de l'Etat qui a institué un Ministère chargé du suivi de cette question, exhortant les autres pays à suivre l'exemple du Maroc et à fournir de l'aide financière, en vue d'encourager la scolarisation des filles.

2- Deuxième thème: Promotion du rôle de la femme : son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision :

Au cours de l'étude de ce thème, plusieurs questions importantes ont été abordées dont notamment :

- Mme Fatima CHELLOUCHE, Membre de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne et vice-présidente de la commission a mis en lumière, au cours de son intervention, les difficultés dont la femme fait face pour accéder aux postes de prise de décision, et notamment les mentalités et les traditions archaïques et désuètes ainsi que le phénomène des disparités hommes femmes, et a passé en revue les solutions adéquates susceptibles d'éradiquer ces difficultés. Elle a fait savoir, en parlant de l'expérience Algérienne, que grâce à l'enseignement de la femme et son accès aux universités, elle a pu accéder à tous les domaines d'activité, comme à titre d'exemple l'accroissement du taux de présence de la femme Algérienne dans les instances judiciaires (59%), la médecine et l'enseignement. Par ailleurs, sa présence aux postes politiques et de prise de décision reste faible, malgré les efforts consentis par la société civile à ce propos, à même de changer les mentalités. Elle a ajouté que son pays essaye actuellement de réfléchir et d'élaborer des propositions et des idées nouvelles, dans le but de permettre aux femmes d'accéder aux postes de prise de décision, à l'instar du

changement des modes de vote, l'adoption du système des quotas et des listes électorales, ainsi que la consolidation de sa présence au sein des syndicats.

- Mme. Emna SOULA, membre de la Chambre des Conseillers Tunisienne a expliqué que la présence faible de la femme dans le marché de l'emploi et aux postes de prise de décision est un problème général qui concerne tous les pays de la région euro- méditerranéenne. Elle a évoqué les raisons de la faiblesse du taux de présence de la femme dans le marché de l'emploi (59%) et dans les postes de prise de décision dans les pays sud de la Méditerranée ; (5% le taux de présence de la femme au parlement) qui sont principalement politiques, économiques, culturelles et psychologiques, dont notamment la non égalité des chances entre les deux sexes (au niveau des listes électorales à titre d'exemple), outre les obstacles administratifs et bureaucratiques qui entravent son accès au domaine économique et aux postes de prise de décision. Par ailleurs, la représentante de la délégation tunisienne a indiqué que la Tunisie s'est appuyée, grâce à sa volonté politique et à un cadre législatif approprié, sur une politique volontariste, à même de renforcer la participation de la femme à la vie économique et à faciliter son insertion dans le processus de prise de décision et dans la vie politique en général, et ce dans le but d'atteindre un taux de présence dans les postes de prise de décision et de responsabilité de l'ordre de 35% au moins à l'horizon 2014.

Mme. Jehad ABOUZNAID, membre du Conseil Législatif Palestinien a insisté sur la présence de plusieurs obstacles politiques, économiques, culturels et religieux qui entravent l'accès de la femme aux postes de prise de décision, soulignant que la l'adoption du système des quotas ne suffit pas pour y promouvoir la présence de la femme, et indiquant que l'égalité réelle des chances entre l'homme et la femme requiert le changement des mentalités et le développement des législations relatives à l'emploi des femmes et à la simplification de l'octroi des micro -crédits (le taux d'intérêt a été augmenté en Palestine de 8% à 10%) insistant sur le rôle des médias à ce propos.

- M. Marc TARABELLA, membre du parlement européen a souligné l'importance de ce thème qui est également à l'étude à la commission des droits de la femme et de

l'égalité des genres relevant du Parlement Européen, et a donné une intervention au cours de laquelle il a évoqué la situation actuelle relative à la présence de la femme dans le marché de l'emploi dans la région euro- méditerranéenne , dont le taux dans les pays européens est de 60% en 2010 (53% en 2000), 45.6% dans les pays de l'Europe de l'ouest, 21.6% dans les pays du Moyen-Orient et 23.1% en Afrique du nord.

Il a par ailleurs proposé quelques solutions pouvant être adoptées, en vue d'intégrer davantage la femme dans la vie économique, à travers l'octroi des micro- crédits et l'adaptation de l'éducation avec les exigences du marché de l'emploi, insistant sur le rôle de la société civile dans le combat contre les mentalités archaïques et désuètes, par le biais notamment de campagnes de sensibilisation dans les régions pauvres. Il a soumis, à la fin de son intervention, un ensemble de recommandations importantes en vue de faciliter la participation de la femme à la vie économique, portant sur la consolidation de sa présence au sein des syndicats et l'application minutieuse des lois relatives à l'égalité entre les deux sexes. Il a, dans ce contexte, appelé à se fier aux expériences de quelques pays européens comme la Norvège, la France et la Belgique qui ont adopté des lois contraignantes dans ce domaine.

- Mme. Malika BENARAB-ATTOU, membre du parlement européen, a souligné qu'un accès important de la femme aux postes de prise de décision est tributaire du respect du principe de l'égalité et l'application du système des quotas.

Mme. Tamam El GHUL, membre du Sénat Jordanien a donné une intervention au cours de laquelle elle a passé en revue les causes essentielles qui ont empêché l'accès de la femme aux postes de prise de décision, dont notamment l'absence d'égalité entre les deux sexes, la participation timide de la femme dans la vie économique, l'analphabétisme, l'ignorance par la femme de ses droits, outre les raisons familiales. Elle a présenté, à cet égard, des propositions en vue de raffermir la présence de la femme aux postes de prise de décision, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique, dont notamment l'encouragement à son adhésion aux comités des droits de l'homme, aux conseils municipaux, aux partis politiques et aux Assemblées Législatives, outre la promotion des programmes et des stages de

formation au profit de la femme, surtout dans les secteurs prometteurs et l'incitation du secteur privé à offrir davantage d'opportunités d'emploi à sa faveur.

A la fin du débat, Mme. Afifa SALAH a remercié les membres de la commission pour le dialogue riche et fructueux qui a eu lieu à propos des thèmes examinés par la commission, et pour les idées et propositions très intéressantes soumises, et qui seront prises en compte dans l'élaboration des recommandations de la commission qui seront à leur tour soumises à la séance plénière au cours de la prochaine session de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée prévue en Mars 2011.

La présidente de la commission a, par la suite, prononcé les noms des candidatures pour le poste de rapporteur concernant les deux thèmes qui seront étudiés par la commission, et ce comme suit :

- 1er thème : la femme et l'analphabétisme dans la région euro -méditerranéenne :

- Mme. Malika BENARAB- ATTOU, membre du parlement européen.
- Mme. Fatiha BAKKALI, membre de la Chambre des Représentants Marocaine.

- 2ème thème : Promotion du rôle de la femme : son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision :

- M. Marc TARABELLA, membre du Parlement Européen.
- Mme. Kalthoum WARDAH, membre de l'Assemblée du Peuple Syrienne.

Troisièmement : suivi de l'exécution des deux paragraphes 37 et 50 de la recommandation de la commission qui a été adoptée au cours de la Session d'Amman (Mars 2010) :

La présidente de la commission a fait savoir que ce point, inclus dans l'ordre du jour, s'inscrit dans le cadre du suivi et de la concrétisation des recommandations de la commission, et notamment en ce qui concerne la création d'un observatoire euro méditerranéen sur la femme, proposant la création d'un groupe de travail qui prendra en charge l'étude de ce thème.

Il a été décidé après débat sur ce thème de reporter l'examen de ce point à la prochaine réunion de la commission.

Quatrièmement: Discussion sur le point permanent de l'ordre du jour relatif à « la femme et les conflits menaçant sa sécurité et ses libertés fondamentales dans la région euro -méditerranéenne »:

La présidente de la commission a fait remarquer que ce point, relatif à la femme et aux conflits menaçant sa sécurité et ses libertés fondamentales dans la région euro-méditerranéenne, a été décidé au cours de la réunion de la commission tenue à Bruxelles le 1er décembre 2008 et que depuis cette date, il a été inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions de la commission. Ce point a été à l'origine d'un débat approfondi au cours de l'étude du thème relatif à la violence à l'égard de la femme et les menaces auxquelles les femmes sont exposées dans la région du Moyen-Orient durant les guerres et les conflits.

La commission n'a enregistré aucune intervention à ce thème.

Cinquièmement : suivi de la question relative au « prix de la femme Euro-Med de l'année»:

Le suivi de cette question a été reporté jusqu'à la mise en œuvre du budget de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.